

Source site Madinainair <https://www.madinainair.fr/>

Les chefs d'établissements, directeurs d'école et personnels enseignants sont invités à s'inscrire aux « alertes pollution » et à « l'indice atmo quotidien » afin d'être informés en temps réel et d'être en mesure de prendre de manière autonome les dispositions qui s'imposent.

<https://www.madinainair.fr/Quel-est-le-dispositif-de-gestion-des-episodes-de-pollution>

**L'indice ATMO est un indicateur journalier de la qualité de l'air.**

Il est calculé et diffusé par les Associations Agréées de Surveillance de Qualité de l'Air.

Il est calculé à partir de 5 polluants réglementés.

Le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>), les particules fines dont le diamètre est inférieur à 10 et à 2,5 micromètres (PM<sub>10</sub> et PM<sub>2,5</sub>).

C'est l'indice le plus dégradé qui va déterminer l'INDICE ATMO.

### Les épisodes de pollution

– La **procédure d'information et de recommandation** regroupe des actions d'information et de recommandations sanitaires et comportementales destinées aux catégories **les plus sensibles de la population**.

– La **procédure d'alerte s'adresse à l'ensemble de la population martiniquaise**.

Elle prévoit, outre les actions prévues au niveau d'information, des mesures de restriction ou de suspension des activités physiques intenses notamment pour les enfants.

Le préfet peut également mettre en place des mesures d'urgence pour réduire l'exposition de la population et limiter les émissions de polluants.

Le déclenchement d'une de ces procédures s'effectue sur **les prérogatives de Madinainair** à partir des prévisions de la qualité de l'air et des mesures des analyseurs.

*Il n'est pas nécessaire d'attendre un arrêté préfectoral pour anticiper ou prendre les mesures qui s'imposent.*



### EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Dispositif préfectoral activé selon les prévisions de dépassements des seuils réglementaires élaborées par Madinainair

AUJOURD'HUI



**PROCEDURE  
D'INFORMATION  
ACTIVEE**  
Vigilance pour les  
personnes sensibles et  
vulnérables

DEMAIN



**PROCEDURE  
D'INFORMATION ACTIVEE**

TENDANCE POUR  
APRES-DEMAIN



**PROCEDURE D'ALERTE  
ACTIVEE SUR  
PERSISTANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE  
MARTINIQUE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## CONDUITE A TENIR

### EPISODES DE POLLUTION DE L'AIR

Source site Madinainair <https://www.madinainair.fr/>

#### Consignes sanitaires à partir du niveau d'information et recommandation

Il est recommandé aux populations vulnérables et sensibles, notamment les enfants, les femmes enceintes, les personnes de plus de 65 ans, les insuffisants respiratoires chroniques, les insuffisants cardiaques, les allergiques ou asthmatiques :



- De limiter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.
- **De limiter les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur.**
- de veiller à ne pas aggraver les effets de cette pollution par d'autres facteurs irritants, tels l'usage de solvants sans protection appropriée et surtout par la fumée de tabac qui joue un rôle majeur dans la survenue, notamment de l'expression clinique, de l'allergie respiratoire et de l'asthme.
- pour les personnes sous traitement médical à visée respiratoire, de respecter scrupuleusement ce traitement ou de l'adapter sur avis du médecin.

#### Consignes sanitaires à partir du niveau d'alerte

Il est recommandé :

- à l'ensemble de la population **d'éviter toutes les activités physiques et sportives intenses augmentant de façon importante le volume d'air et de polluants inhalés.** Pour les populations vulnérables (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, asthmatiques) et sensibles (personnes se reconnaissant comme sensible lors de pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics. Par exemple : personnes immunodéprimées, souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux) :
- d'éviter les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords aux périodes de pointe.
- **d'éviter les activités physiques intenses, autant en plein air qu'à l'intérieur. Reporter les activités qui demandent plus d'efforts. Privilégier les activités calmes dans les établissements recevant de jeunes enfants.**
- en cas de gêne respiratoire ou cardiaque, (ex : essoufflement, sifflements, palpitations) prendre conseil auprès de votre pharmacien, votre médecin ou contacter le 15. Privilégier des sorties plus brèves et qui demandent le moins d'effort. Prendre conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.



Au repos, je respire 6 litres d'air par minute.  
Lorsque je m'active, je respire environ 15 litres d'air par minute.  
Je fais une course d'endurance ? Ce sont 60 à 100 litres d'air par minute que je respire.

Ainsi, les établissements scolaires identifieront en amont les élèves et les personnels sensibles et/ou vulnérables afin de se conformer aux consignes sanitaires listées ci-dessus.

Dans les établissements scolaires : à partir du « NIVEAU D'ALERTE », ou en cas d'indice ATMO « **TRES MAUVAIS** » toutes les activités sportives sont suspendues et remplacées par des activités alternatives calmes et de basse intensité.

